AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0782026-DE
Reçu le 28/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

cerfa N°12156*06

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#04 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623**

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
☑ en numéraire (argent) ☐ en nature	☑ première demande ☐ renouvellement (ou poursuite)	☐ fonctionnement global ☑ projets(s)/action(s)	☑ annuelle ou ponctuelle ☐ pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées https://lannuaire.service-public.fr/) :

☐ **État - Ministère** .....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....

☐ **Conseil régional** .....
Direction/Service .....

☐ **Conseil départemental** .....
Direction/Service .....

☑ **Commune ou Intercommunalité** Commune-de-NERAC .....
Direction/Service .....

☐ **Établissement public** .....

☐ **Autre (préciser)** .....

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0782026-DE
Reçu le 28/04/2026

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : ATHLETIC CLUB DES JEUNES DE NERAC

Sigle de l'association : A.C.J. NERAC Site web: acj.nerac.sportsregions.fr

1.2 Numéro Siret : 44802610400027

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : **W474000696**
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date
Volume : Folio : Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : **815 route de Francescas**
Code postal : 47600 Commune : NERAC
Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) : Office Notarial - 54 Avenue Foch
Code postal : 47600 Commune : NERAC
Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)
Nom : LAGIER Prénom : Brice
Fonction : Co-Président
Téléphone : 0670201763 Courriel : brice.lagier@bllb.notaires.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)
Nom : IDEM Prénom :
Fonction :
Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? ☐ oui ☑ non
Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	**attribué par**	**en date du :**

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? ☐ oui ☑ non
Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? ☐ oui ☑ non

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0782026-DE
Reçu le 28/04/2026

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? *(indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)*

FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME (FFA)
33 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN (75013) PARIS
SIREN: 78444873000027

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non ☐ oui ☐ Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée : ☑

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : *Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.*	10 Bénévoles en continu 90 Bénévoles pour l'action objet de la demande de subvention
Nombre de volontaires : *Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)*	
Nombre total de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents *Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association*	100

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0782026-DE
Reçu le 28/04/2026

5. Budget[1] de l'association

Année *ou exercice du* 01/09/2025 *au* 31/8/26

Dans le cadre d'une demande pluriannuelle, dupliquer autant de fois que nécessaire si les budgets annuels sont différents.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	3100	**70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	500
Achats matières et fournitures	2000	**73 - Concours publics**	
Autres fournitures	1100	**74 - Subventions d'exploitation[2]**	2291.1
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	5240	Conseil-s Départemental (aux) :	891,10
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	1040		
Déplacements, missions	4000	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	200	subvention annuelle Commune NERAC	1400
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	7500	**75 - Autres produits de gestion courante**	10350
Licences	7500	756. Cotisations	10350
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		**76 - Produits financiers**	
67 - Charges exceptionnelles		**77 - Produits exceptionnels**	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		**78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions**	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		**79 - Transfert de charges**	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	15840	**TOTAL DES PRODUITS HORS CVN**	13141.1
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	2698,90

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)[3]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	**87 - Contributions volontaires en nature**	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	15840	**TOTAL DONT CVN**	13141.1

[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros.

[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

[3] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0782026-DE
Reçu le 28/04/2026

Projet n° 1

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Dupliquer les pages 5 à 7, et le cas échéant 8, pour chaque projet.

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☑ oui

Intitulé :

ORGANISATION TRAIL SEMI-URBAIN FOULEES D'HENRI IV

Objectifs :

nous organisons le dimanche 25 octobre 2026 notre deuxième édition de cette course devant se dérouler sur le site classé de la Garenne ainsi qu'au centre-ville de la Commune de NERAC afin de permettre à tous les coureurs de notre région de bénéficier d'une course sur l'ALBRET et de mettre en valeur le patrimoine culturel aussi bien naturel qu'historique de notre région.

Description :

Comme précisé ci-dessus,
Il s'agit de l'organisation d'une course qui sera cette année ouverte à 750 Coureurs (la précédente édition ayant réuni 500 coureurs inscrits 3 semaines avant la date prévisionnelle de clôture des inscriptions).
Cette course se déroule pour partie le long de la Baïse sur le site classée de la Garenne, puis dans le proche faubourg de la Commune de NERAC avant d'arpenter le centre ville de NERAC en passant devant ses sites historiques mettant en avant l'histoire de l'ALBRET.
Comme l'année précédente, les coureurs seront soutenus tout au long du parcours par une centaine de bénévole, animés en musique via le groupe de Bandas local, avec photographe, ravitaillement et accueil boisson et nourriture à l'arrivée.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

La course est ouverte à tous à partir de l'âge de 16 ans et profite donc à tous les coureurs y compris très amateurs.
L'éventuel excédent financier bénéficiaire de la course profite au club d'Athlétisme de l'ACJ NERAC pour avoir un fonds de roulement pour préparer la prochaine édition de la course et acheter du matériel et équipement pour ses athlètes.

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0782026-DE
Reçu le 28/04/2026

Projet n° 1

6 Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

La course se déroule au cours de l'ALBRET sur le territoire de la Commune de NERAC, dans et hors du centre historique de ladite commune.

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

une centaine de bénévoles pour la journée
10 bénévoles dans l'organisation du projet tout au long de l'année précédent la course
achat de rubalise, cônes, panneaux, piquets, banderoles, affiches, flyers, T-shirts à offrir aux coureurs, récompenses, ravitaillement etc...

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	100	
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés[4]		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

☐ oui ☑ non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 25/10/26 au 25/10/26

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

[4] Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0782026-DE
Reçu le 28/04/2026

6. Budget[5] du projet

Année 2026 ou exercice du 25/10/2026 au 25/10/2026

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	7000	**70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Achats matières et fournitures	1000	**73 - Concours publics**	
Autres fournitures	1500	**74 - Subventions d'exploitation [2]**	3000
Achat T-shirts pour coureurs et récompenses	4500	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	600		
Locations	400		
Entretien et réparation			
Assurance	200	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	1150	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	1000		
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	150	Espéré de la Commune	1500
63 - Impôts et taxes	0	Espéré de la Communauté de Commune	1500
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	6320	**75 - Autres produits de gestion courante**	12000
Chronométreur, Photographe, animation, sono	6020	756. Cotisations	7500
Protection civile	6020	758. Dons manuels - Mécénat	4500
66 - Charges financières		**76 - Produits financiers**	
67 - Charges exceptionnelles		**77 - Produits exceptionnels**	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		**78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions**	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		**79 - Transfert de charges**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		**RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET**	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	15070	**TOTAL DES PRODUITS HORS CVN**	15000

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)[7]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	**87 - Contributions volontaires en nature**	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	15070	TOTAL DONT CVN	15000

La subvention sollicitée de 1500 **€, objet de la présente demande représente** 10 **% du total des produits du projet**
dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.

[5] Ne pas indiquer les centimes d'euros.
[6] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.
[7] Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0782026-DE
Reçu le 28/04/2026

Projet n° 1

DEMANDE D'EQUIPEMENTS

Date de la demande :

☐ Demande d'équipement pour une manifestation Cette fiche est à déposer 1 mois avant la manifestation	☐ Demande d'équipement à titre permanent ou de longue duréee
Date de la manifestation :	Date de début : Date de fin :
Titre - nom de la manifestation :	
Descriptif sommaire de la manifestation :	Qualification du besoin / projet concerné par la demande :
Nombre de personnes attendues :	Nombre de bénéficiaires :
Horaire de la manifestation : Début : h Fin : h	

Site, lieu ou équipement :	Matériel :	Quantité :
Parc, jardin :	Sonorisation, micro, pied	
Voie publique (allée, place, square, etc.) :	Vidéoprojecteur, écran	
Stade (préciser) :	Projecteurs, éclairage	
	Stand-Barnum 3x3m	
Salle, gymnase :	Stand-Barnum 3x3m avec électricité	
Equipement spécifique (piscine, bibliothèque, musée, monument, ouvrage d'art, etc.) :	Stand-Barnum 3x3m avec éclairage	
	Chaises	
	Tables, tréteaux	
Autre : urnes, isoloirs, restauration, vaisselle, comptoir, wifi, pupitre, etc. préciser) :	Bancs	
	Grilles, panneaux et supports d'exposition	
	Barrières de chantiers, de police ("Vauban")	
	Podium ou scène (préciser dimension souhaitée)	

Livraison ou installation conforme le :
Etat des lieux sortant le :
Commentaires état matériel :

SECURITE	**Partie réservée à la collectivité**
Présence/ronde police souhaitée : de h à h	
Gardiennage :	

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0782026-DE
Reçu le 28/04/2026

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) LAGIER Brice

représentant(e) légal(e) de l'association ATHLETIC CLUB DES JEUNES DE NERAC

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci[8].

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives[9], comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)[10]

☑ inférieur ou égal à 500 000 €

☐ supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 1500 € au titre de l'année ou exercice 2025/2026

€ au titre de l'année ou exercice

€ au titre de l'année ou exercice

€ au titre de l'année ou exercice

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 04/12/2025 à NERAC

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

[8] "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

[9] Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

[10] Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Réglement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0782026-DE
Reçu le 28/04/2026

7 *bis* Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.